

Une démarche mobilité dans mon entreprise : pourquoi ?

Productivité et attractivité !

Les déplacements liés au travail peuvent générer de nombreux **impacts au niveau économique, social et environnemental**. Les entreprises ont donc tout intérêt à engager une démarche de mobilité au sein de leur établissement afin **d'optimiser ces déplacements**.



Bénéfices pour votre établissement



→ Réduction des coûts liés aux déplacements

- Optimisation du budget transport (flotte de véhicules, surfaces de parking, etc.)
- Baisse des coûts liés aux accidents et arrêts de travail

→ Hausse de la productivité

- Meilleure accessibilité de votre site
- Collaborateurs plus épanouis et motivés
- Diminution de l'absentéisme

→ Meilleure attractivité

- Amélioration de la qualité de vie au travail et du climat social
- Image et dynamique renforcées autour d'un engagement éco-responsable

→ implication collective et individuelle

Bénéfices pour vos salariés



→ Hausse du pouvoir d'achat (baisse du budget transport)

→ Amélioration de la santé par la pratique d'une activité physique (vélo) et la réduction du stress et de la fatigue

→ Gain de temps « utile » pour lire, se reposer, téléphoner pendant le trajet (transport en commun)

→ Meilleure qualité de vie

→ + de solidarité entre collègues (covoiturage)

→ Meilleure équilibre entre vie privée et vie professionnelle (télétravail)

1 Français sur 4

a déjà refusé un emploi **faute de solution de mobilité pour s'y rendre**¹

2 mois

= durée moyenne d'un **arrêt de travail lié à un accident** de trajet domicile/travail²

15%

de **jours d'absence en moins** pour les actifs venant travailler à vélo²

Jusqu'à 20%

La mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur peut **réduire votre budget transports**²

Sources

¹ Ministère de la Transition écologique - la loi d'orientation des mobilités - les transports - chiffres repères

² Ademe



La Région Grand Est, chef de file de l'intermodalité, a pour volonté d'inciter à réduire l'usage individuel de la voiture. Avec flu.eu, les itinéraires sont accessibles en 1 clic pour tous les modes de déplacement : marche, vélo, transports en commun, covoiturage... En partenariat avec l'ADEME, la Région Grand Est propose des outils pour aider les entreprises à optimiser les déplacements liés à leurs activités.



L'Europe s'invente chez nous

Soutenu par



Pourquoi promouvoir les mobilités alternatives ?

Économie

- ● de voitures donc ● de foncier disponible
- Réduction de vos coûts (stationnement, accidents et arrêts de travail, cotisations...)
- ● de productivité ● de stress)

Social

- Meilleure santé des collaborateurs
- ● d'accidents et donc d'arrêts de travail et d'absentéisme
- ● de convivialité entre vos collaborateurs

Environnement

- Engagement éco-responsable
- Un air ● propre et ● de bruits
- ● de bouchons pour ● de sérénité
- Une empreinte carbone améliorée

Le Plan de Mobilité Employeur (PDME): une démarche efficace!

C'est quoi ?

Une approche globale élaborée au sein de votre entreprise afin **d'optimiser et d'augmenter l'efficacité des déplacements** liés à votre activité (domicile/travail, professionnels...)

Objectif

Repenser les besoins de déplacements en mettant en place des mesures **favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle** (vélo, transports en commun, covoiturage...) ou permettant de les réduire (télétravail, visioconférence...)

Ce que dit la loi

Depuis l'entrée en vigueur de la **LOM***, les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation d'aborder les mesures visant à améliorer la mobilité domicile/travail des salariés au cours de leurs NAO**. À défaut d'un accord dans le cadre de ces NAO, les entreprises ont l'obligation d'élaborer un PDME.

Pour en savoir plus, consultez les fiches IMPULSER #2 «LOM: obligations et opportunités» et IMPULSER #3 «Intégrer la mobilité dans les NAO»

*Loi d'Orientation des Mobilités (24/12/2019)
**Négociations Annuelles Obligatoires



Ils l'ont fait

Notre Plan de Mobilité Employeur, nommé « MovEco » a vu le jour après une grande enquête de mobilité faite auprès des salariés de Merck Molsheim. La localisation du site le rend accessible par différents modes de transport, mais l'objectif est clairement de promouvoir la mobilité douce. Les intérêts sont multiples: réduire notre empreinte carbone, accentuer le côté responsable de l'entreprise, améliorer la qualité de vie des employés et optimiser leurs dépenses, et enfin permettre de réduire les coûts d'investissement liés au parking.

Fanny Heitz,
Chef de Projets Événementiels,
Merck Molsheim



Comment faire ? Consultez la fiche AGIR #1 «Le Plan de Mobilité Employeur, les étapes clés du succès» dans la rubrique Espace Pro sur Fluo



Pour aller plus loin

Fluo.eu rubrique Espace Pro
Et retrouvez toute l'actualité mobilité sur francemobilites.fr

fluo
GrandEst

Le site de tous vos itinéraires en Région Grand Est
www.fluo.eu